



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	18 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 24 FEVRIER 2026
2026 / 7**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme FILET Marie-Claude, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.
Excusés : M. CUERQ Raymond, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : OFFRE D'ACHAT POUR LES PARCELLES AC 1300, 1301 et 1304 sises à Crottet

Mme le Maire présente l'offre d'achat de la société BATISSEURS ASSOCIES, qui souhaite acquérir les parcelles sises à Crottet cadastrées section AC N° 1300, 1301 et 1304, d'une superficie de 267m², pour le prix de 6 675.00 € T.T.C, plus frais d'acte de vente.

Ces parcelles appartenant en indivision aux communes de Saint-Laurent-Sur-Saône, Crottet, Replonges et Grièges, la vente interviendra après délibération favorable de chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à la vente au profit de la société BATISSEURS ASSOCIES des parcelles AC 1300, 1301 et 1304 sises à Crottet et appartenant en indivision aux 4 communes suivantes : Saint-Laurent-sur-Saône, Crottet, Replonges et Grièges, pour un prix de 6 675.00 € T.T.C,

DIT que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY